

Comité Syndical

Jeudi 8 mars 2023

PROCES VERBAL

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 8 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, à la Mairie de Quiévrechain, sous la présidence de Monsieur Pierre GRINER, à la suite de la convocation affichée et transmise le 27 février courant, conformément à l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres en exercice : 12

PRESENTS : 09

GOLINVAL Philippe, ADAM Pascal, WALLOT Geoffrey,
GRINER Pierre, CHICK Damien,
LUSZCZ Richard, DUBOIS Alain,
DUBRULLE José, DEBRIL Christian.

EXCUSES : 01

COQUELET Camille

PROCURATION : 01

LEFEBVRE Remy (Procuration à DUBRULLE José)

Secrétaire de Séance : Pascal ADAM

1 – Ratification des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Président

1.1 – Avenant n°4 au Lot 1 VRD du marché de travaux de remise en état après sinistre et de rénovation de l'enveloppe du bâtiment de la piscine OMBELIA

Un avenant n°4 est conclu avec l'entreprise « TCL » prévoyant, pour le lot n°01 – VRD, la moins-value suivante :

- Plus-values portant sur la réalisation d'un engazonnement à l'arrière de la parcelle, ainsi qu'une arrase de terres à l'avant avec ajout d'une bâche pour plantations selon le devis du 03/11/2022 :
+ 2 100,67 € TTC,

Portant le nouveau montant du marché à 71 225,64 € TTC.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2023 du SIVOM.

2 – Approbation du Procès-Verbal du 9 Février 2023

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des présents

3 – Approbation du Compte de Gestion 2022

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives Budgétaires de l'exercice 2022, le titre définitif des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes,

les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - **DECLARE**, que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4 – Compte Administratif du SIVOM 2022

Monsieur Pierre GRINER, Président, précise que la question à examiner est celle du Compte Administratif 2022 du SIVOM.

Le Comité Syndical procède à la désignation du Président pour l'examen de cette question. Monsieur Alain DUBOIS présente sa candidature.

Après clôture des opérations de vote, Monsieur Alain DUBOIS est proclamé, à l'unanimité, Président pour l'examen du Compte Administratif 2022, élaboré par Monsieur GRINER. Ce dernier ne participe pas au débat et se retire au moment du vote.

Sous la présidence de Monsieur Alain DUBOIS, le Comité Syndical :

- **DEBAT** du Compte Administratif, dont les résultats figurent dans le tableau annexé ;
- **APPROUVE** à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 ;
- **CONSTATE**, que pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés dans le tableau en annexe.

5- Affectation du Résultat 2022

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2022, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 664 481,47 €, un déficit d'investissement de 615 753,56 € et un solde de restes à réaliser négatif à hauteur de 80 850,21 €

En application de l'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction M14, le Comité Syndical, après discussion et échange d'observations, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de la manière suivante :

- Section d'Investissement – Dépenses
001.01 : Déficit d'investissement 615 753,56

Section de fonctionnement – Recettes	
002 .01 : Excédent de fonctionnement reporté	967 877,70 €
1068-ONA.01 : Excédent de fonctionnement capitalisé	696 603,77 €

6. – Information sur les indemnités des élus.

Les articles 92 et 93 de la loi 2919 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, ont introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) de nouvelles dispositions en matière de transparences de la vie publique.

A ce titre, l'article L2123-24-1-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise qu'il y a lieu de communiquer chaque année aux élus du Comité Syndical l'ensemble des indemnités versées aux Présidents et aux Vice-présidents.

Un tableau reprenant les indemnités versées en 2022, figure en annexe.

Au regard de ce qui précède, il est demandé aux membres du Comité Syndical de prendre actes des informations communiquées dans le tableau fourni en pièce jointe.

7 – Présentation et vote du Budget 2023

Le budget principal s'équilibre à hauteur de 2 636 677,48 € au niveau de la section de fonctionnement, et à hauteur de 1 900 669,92 € en investissement.

Après discussion et échange d'observations, le Comité Syndical procède au vote et **APPROUVE** le budget du SIVOM de l'année 2023.

8 - Avancements de grade 2023 et reconstitution des équipes de l'Aqua Centre de l'Aunelle – Mise à jour du tableau des effectifs

Dans le cadre de la procédure de recrutement en cours, visant à reconstituer les équipes pour la remise en route de l'Aqua Centre de l'Aunelle, programmée pour l'été 2023, il y a lieu de faire coïncider le tableau des effectifs avec les besoins qui ont été identifiés, notamment au niveau des filières administratives et techniques.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir les créations de poste nécessaires aux avancements de grade programmés sur l'année 2023.

Pour tous ces motifs, Il est demandé au comité syndical :

- d'autoriser la création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe,
- d'autoriser la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe, avec suppression parallèle d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe (avancement de grade),
- d'autoriser la création d'un poste d'Adjoint Administratif – Hôtesse d'Accueil, avec suppression parallèle d'un poste d'OTAPS – Hôtesse d'Accueil (Départ en retraite remplacé),
- d'autoriser la création d'un poste d'Adjoint Technique TNC 21h, avec suppression parallèle d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe TNC 21h (Départ en retraite remplacé),
- de modifier au 01/05/2023, la liste des emplois permanents de la collectivité comme suit :

¹ Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

POSTE	NOMBRE	AFFECTATION	POSTE POURVU	POSTE VACANT
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 1 ^{ère} Classe	2	Maître-nageur Sauveteur	2	
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2 ^e Classe	1	Maître-nageur Sauveteur	1	
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	5	Maître-nageur Sauveteur	1	4
Attaché principal - 100% - 35 H	1	30 % Direction Générale et 70 % Direction de la piscine		1
Directeur Général des Services emploi fonctionnel	1	Direction Générale	1	
Rédacteur Principal de 2 ^e Classe	1	Assistant du Directeur		1
Rédacteur Territorial	1	Assistant du Directeur	1	
Adjoint Administratif	3	Hôtesse de caisse	1	2
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	1	Responsable du service technique de l'AQUA CENTRE DE L'AUNELLE	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	1	Agent de maintenance, membre de l'équipe technique	1	
Adjoint technique	3	Agent d'entretien, membre de l'équipe technique	1	2
Adjoint technique temps non complet 21H / semaine	3	Agent d'entretien, membre de l'équipe technique	1	2

Après discussion et échange d'observations, le Comité Syndical décide :

- **D'AUTORISER** les créations de postes évoquées ci-dessus au 01/05/2023, et de fixer à cette date la liste des emplois permanents de la collectivité telle qu'elle est présentée ci-dessus ;

L'ordre du jour est épuisé.

Le Président,

Pierre GRINER



Le Secrétaire de Séance,

Pascal ADAM

ANNEXE 02.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des Dépenses :	1 512 411,18 €	Total des Dépenses :	2 703 155,47 €
Total des Recettes :	2 350 276,62 €	Total des Recettes :	732 312,52 €
Solde d'Exécution :	837 865,44 €	Solde d'Exécution :	- 1 970 842,95 €
Résultat Reporté :	826 616,03 €	Restes à Réaliser :	- 80 850,21 €
Excédent :	1 664 481,47 €	Résultat Reporté :	1 355 089,39 €
		Déficit :	- 696 603,77 €
RESULTAT DE CLOTURE : 967 877,70 Euros			

SIVOM CRESPIN QUIEVRECHAIN SAINT-AYBERT THIVENCELLE

Etat des indemnités de fonction versées en 2022

NOM - PRENOM	FONCTION	MONTANT ANNUEL DE L'INDEMNITE PERCUE
ANIERE Michaël	Vice - Président	586,04 €
DUBOIS Alain	Vice-Président	2 708,51 €
DUBRULLE José	Vice - Président	3 577,78 €
GOLINVAL Philippe	Vice - Président	3 577,78 €
GRINER Pierre	Président	8 247,27 €